

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

Le maître de poste canadien



Mars 2011

L'ENDROIT ET LES DATES DES
CONGRÈS ANNUELS DES SECTIONS
ET DE LA
RÉUNION ANNUELLE NATIONALE
SE RETROUVENT À LA PAGE 6.

Visitez régulièrement le **site**
Web de l'ACMPA pour vous
tenir au courant sur les
nouvelles informations.

www.cpa-a-acmpa.ca



États financiers

*Une copie des états financiers 2010
est disponible sur demande.
Voir à la page 8.*

AIL

**A AUGMENTÉ VOTRE COUVERTURE
D'ASSURANCE. POUR PLUS
D'INFORMATION, TOURNEZ À LA PAGE 11
ET OUVREZ L'ENVELOPPE CI-JOINTE.**

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) est engagée dans la sécurité, la protection et l'exactitude des renseignements personnels concernant ses membres. Les renseignements personnels des membres sont recueillis, conservés, utilisés et divulgués conformément à la Politique de protection des renseignements personnels de l'ACMPA.

Présidente nationale
Leslie A. Schous

Vice-présidente nationale
Shirley L. Dressler

Vice-président national
Pierre Charbonneau

Secrétaire-trésorier national
Daniel L. Maheux

Personnel de soutien
Sylvie Duguay
Lise Deschamps
Pascal Leroux
Chantal Legault
Joanne Midouin

Éditeur
ACMPA

Représentants des sections
Une liste complète est dans ce
magazine.

Le maître de poste canadien
est publié deux fois par année par
l'Association canadienne des maîtres
de poste et adjoints.

CHANGEMENT D'ADRESSE
Afin de maintenir nos listes d'envoi
à jour, veuillez faire parvenir vos
changements d'adresse au bureau
national dès que possible.

Pour tout commentaire, suggestion
ou correspondance, écrire à :

ACMPA
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

Tél. 613-745-2095
Fax 613-745-5559

courriel : mail@cpaa-acmpa.ca
site Web : www.cpa-a-acmpa.ca

n° de convention 40069832

ISSN/0008-4794

CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

Name and address / Nom et adresse	Email / Courriel	Tel. No. / n° de tél.		
		Fax	Off.-bureau	Home-rés.
Mrs. Leslie A. Schous Nat. Pres. / Prés. Nat.	LeslieSchous@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-747-6131
Ms. Shirley L. Dressler Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	ShirleyDressler@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-260-8870
M. Pierre Charbonneau Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	PierreCharbonneau@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-772-2430
Mr. Daniel L. Maheux Nat. Sec.-Treas. / Sec.-Trés. Nat.	DanielMaheux@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-986-8325

Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Mrs. Louise Ade, Pres., 322 Conception Bay Highway, Conception Bay S. A1X 7A3 (Goulds)	l.ade@nf.sympatico.ca	709-834-1536	709-364-6888	709-834-4289
Ms. Kimberly V. Hunt, Vice Pres., 20 Dawes Place, Conception Bay S. A1X 6Z7 (Manuels)	kvhunt@nf.sympatico.ca	709-744-2546	709-834-8361	709-744-1945
Ms. Joan Murphy, Sec.-Treas., 29 Joshwill Cres, Conception Bay S. A1X 7E2 (Foxtrap)	joanmurphy@nf.sympatico.ca	709-834-0916	709-834-1106	709-834-4176
Mrs. Shari Porter, Dir., Box 104, Brigus A0A 1K0	shariporter@hotmail.com	709-527-2014	709-528-3190	709-528-4795
Mrs. Jackie Buckle, Dir., Box 16112, Stn Foxtrap, CBS A1X 2E2 (Clarke's Beach)	jbuckle@nl.rogers.com	709-834-5444	709-786-3662	709-834-6011
Mrs. Donna Gibson, Dir., PO Box 272, Coleys Point South A0A 1X0 (Cupids)	donnagibson17@hotmail.com		709-528-3320	709-786-4388

Maritime / Maritimes

Mrs. Karen E. MacDonald, Pres., 247 Walker, Summerside C1N 5S6 (Borden-Car.)	k.macdonald1@pei.sympatico.ca	902-436-0464	902-855-2400	902-888-2178
Ms. Catherine B. Léger, Vice Pres., 123 Coates Mills S Rd, Ste-Marie-De-Kent E4S 1P2	cleger@aernet.ca	506-955-8193	506-955-3214	506-955-3296
Mrs. Louise Harris, Sec.-Treas., 971 Bradley Street, Wilmot B0P 1W0 (Kingston)	louiseharriscpaa@eastlink.ca	902-242-2622	902-765-2435	902-765-2371
Mrs. Tonya M. Dort, Dir., 54 Sanctuary Drive, Debert B0M 1G0 (Brookfield)	tonyadort@hotmail.com	902-662-3542	902-673-2034	902-662-3539
Ms. Cheryl MacKenzie, Dir., 1487 Route 7, Welsford E5K 3Y5 (Grand Bay)	cam36@hotmail.com	506-486-4868	506-738-2613	506-486-2975
Mme Nathalie Raymond, Dir., 5148 Route 134, Allardville E8L 1B8	n.raymond@rogers.com	506-583-0053	506-725-2003	506-725-9199

Québec

Mme Jacinthe Turcotte, Prés., 40 rang de la Rivière, Maddington Falls G0Z 1C0 (St-Cyrril.)	jturcacmpa@iviv.qc.ca	819-367-2441	819-397-2319	819-367-2081
Mme Susan Morissette, Vice-prés., 499 8e Rue est, La Guadeloupe G0M 1G0 (St-Honoré)	susanm@tlb.sympatico.ca	418-459-3665	418-485-6355	418-459-6367
M. Jacques Vézina, Sec.-Trés., 814 François Rabelais, Neuville G0A 2R0	vezjac@videotron.ca	418-876-2738	418-876-2084	418-876-2435
Mme Chantal Guillemette, Dir., 69 Ross, Victoriaville G6P 0B3 (St Célest.)	changuillemette@videotron.ca	819-758-1067	819-229-3333	819-758-4415
Mme Odette Desgagnés, Dir., 572 ch. du Quai, St-Joseph de la Rive G0A 3Y0 (Les Éboul.)	gantblanc@derytele.com	418-635-1586	418-635-1180	418-635-2505
M. Steeven Roy, Dir., 124 Rolland, St-Henri G0R 3E0 (St Henri .)	s.roy72@hotmail.com		418-882-2414	418-882-3600

Ontario

Mrs. Brenda McAuley, Pres., 2004 Sagebrush Place, Sudbury P3A 4X7 (Falconbridge)	bmcauley_cpaa@sympatico.ca	705-521-1888	705-521-1117	705-521-1117
Mrs. Sandra L. Wilson, Vice Pres., 57 Pottinger Street, Lindsay K9V 3X9 (Haliburton)	sandra-cpaa@sympatico.ca	705-878-0384	705-878-8306	705-878-8306
Mr. Doug Collison, Sec.-Treas., 334 Daniel Street, Peterborough K9K 1C5 (Millbrook)	collido@sympatico.ca	705-745-0291	705-932-2990	705-745-5326
Mme Rita Chartrand, Dir., 2 Pioneer Street W Box 203, Markstay P0M 2G0	rchartrand.cpaa.acmpa@true802.ca	705-853-1210	705-853-4356	705-853-1209
Mrs. Earlene R. Simpson, Dir., PO Box 274, Port Carling P0B 1J0 (Bala)	e.simpson.cpaa@sympatico.ca	705-765-3358	705-762-5412	705-765-0643
Ms. Connie A. Raedts, Dir., 132 Queen St., Angus L0M 1B0	connie4cpaa@sympatico.ca	705-424-7377	705-424-5653	705-424-1107

Manitoba

Mrs. Julie Hughes, Pres., Box 11, Group 4, RR 1, Anola R0E 0A0 (Beausejour)	jjhcpaa@xplornet.ca	204-866-4822	204-268-2731	204-866-3217
Mr. James G. Roszell, Vice Pres., PO Box 1469, Russell R0J 1W0	jroszell@mts.net	204-773-3420	204-773-3283	204-773-3998
Mrs. Hope M. Toporowski, Sec.-Treas., PO Box 66, Fork River R0L 0V0	hopecpaa@mts.net	204-657-2362	204-657-2453	204-657-2337
Ms. Charlotte Vennard, Dir., PO Box 303, Holland R0G 0X0 (Carberry)	charadam@mymts.net	204-526-2412	204-834-3234	204-526-2412
Mr. Raymond Bonk, Dir., PO Box 65, Brunkild R0G 0E0	cpaa.rbonk@gmail.com	204-736-3753	204-736-4712	204-736-3750
Mr. Jacques J. Trudeau, Dir., Box 760, Ile des Chênes R0A 0T0	jacquescpaa@hotmail.ca	204-878-9998	204-878-2036	204-878-9998

Saskatchewan

Mrs. Sue A. Verhelst, Pres., PO Box 828, Radville S0C 2G0	president@cpaask.org	306-869-2527	306-869-2433	306-869-2294
Mrs. Trudy S. Labarowski, Vice Pres., PO Box 183, Pennant Station S0N 1X0 (Kyle)	trudy@cpaask.org	306-626-3223	306-375-2285	306-626-3224
Mrs. Lori M. Kachmarski, Sec.-Treas., PO Box 88, Brock S0L 0H0	lori@cpaask.org	306-379-4302	306-379-2040	306-379-4302
Mrs. Janice Colliness, Dir., PO Box 55, Kincaid S0H 2J0 (Glenbain)	jan@cpaask.org	306-264-3869	306-264-3889	306-264-3868
Ms. Laurel H. Garry, Dir., Box 337, Cabri S0N 0J0	laurel@cpaask.org	306-773-3862	306-587-2413	306-774-4018
Mrs. Joanne Jewitt, Dir., PO Box 872, Shellbrook S0J 2E0	joanne@cpaask.org	306-747-3602	306-747-2501	306-747-3364

Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mr. Dwayne Jones, Pres., 9 Valiant Cres, Olds T4H 0A7 (Carstairs)	cpaadj@shaw.ca	403-791-2008	403-337-3411	403-791-2008
Mrs. Denice A. Pharis, Vice Pres., PO Box 439, Thorsby T0C 2P0	dpharis@hotmail.ca	780-789-4131	780-789-3600	780-789-3132
Mr. Gerry Henry, Sec.-Treas., General Delivery, Del Bonita T0K 0S0 (Warner)	gnhenry@toughcountry.net	403-758-6329	403-642-3992	403-758-6497
Mrs. Phyllis Tuttle, Dir., PO Box 657, Evansburg T0E 0T0	ptuttle1956@hotmail.com	780-727-4587	780-727-4404	780-727-2056
Mrs. Florence Henning, Dir., PO Box 71, Mayerthorpe T0E 1N0	lams@xplornet.com	780-785-4022	780-786-2122	780-785-3319
**				

British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Barbara J. Lincoln, Pres., 7519 Sechelt Inlet Road, Sechelt V0N 3A4	barb.lincoln@cpaa-bcyukon.com	604-885-6075	604-885-2411	604-885-6006
Mrs. Carolyn Elliott, Vice Pres., 3711 Bosun Way RR 2, Pender Island V0N 2M2	carolyn.elliott@cpaa-bcyukon.com	250-629-3134	250-629-3222	250-629-3133
Mrs. Susan Argotoff, Sec.-Treas., RR1 S-2 C-16, Crescent Valley V0G 1H0	susan.argotoff@cpaa-bcyukon.com	250-359-7544	250-359-7788	250-359-7523
Mrs. Leslie O. Ainslie, Dir., 100-5460 Clements Cres., Peachland V0H 1X5	leslie.ainslie@cpaa-bcyukon.com	250-767-9008	250-767-2251	250-767-2979
Mrs. Eva Heide, Dir., 304 - 7592 Vedder Rd, Sardis V2R 1C0	eva.heide@cpaa-bcyukon.com	604-792-1478	604-858-6511	604-792-2031
**				

Message de la présidente nationale



Le temps est à nouveau venu pour moi de vous offrir nos salutations du 281, rue Queen Mary. Depuis notre dernier magazine, nous sommes passés dans une nouvelle décennie et nous sommes aussi passés dans les provisions de la nouvelle convention collective.

Les congés de maladie ont été remplacés par le programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD). Il s'agit là d'un domaine complètement différent pour nous, pour vous et, bien sûr, pour le syndicat. D'ailleurs, un comité a été créé dans le but de faciliter la transition vers ce nouveau programme et pour s'assurer que le programme est maintenu adéquatement. Le comité se rencontre régulièrement pour discuter des paramètres du PAICD, mais aussi pour s'assurer que les programmes de soutien en cas d'invalidité et le retour au travail sécuritaire et rapide soient utilisés dans le but d'améliorer la situation de toutes les parties concernées, mais surtout celle de l'employé.

Les journées personnelles ont été identifiées et calculées. Nous avons eu beaucoup de questions en ce qui a trait à l'exactitude du nombre de journées allouées comme journées personnelles pour les employés. Si vous désirez contester votre quota, veuillez communiquer avec la SCP. Si vous n'arrivez pas à résoudre l'enjeu, veuillez alors communiquer avec l'un de vos représentants syndicaux de section pour examiner la question plus à fond. Pour faire un calcul très élémentaire de vos journées personnelles, utilisez la formule très simple suivante : divisez vos heures régulières de travail hebdomadaires par 40, puis multipliez par 56. Cela vous donnera le nombre d'heures auxquelles vous avez droit sous la provision des journées personnelles. Les adjoints à temps partiel, ainsi que les employés nommés pour une période déterminée peuvent voir leur nombre total d'heures ajusté selon qu'ils aient des heures additionnelles ou des affectations intérimaires à leur actif, etc.

Le programme de paiement de reconnaissance pour les crédits inutilisés de congés de maladie a été un de plusieurs sujets et discussions houleuses entre l'ACMPA et la SCP. L'ACMPA a interrogé la SCP à plusieurs reprises à savoir quels seraient les calculs utilisés pour déterminer le nombre de « jours » des adjoints à temps partiel et des maîtres de poste de la catégorie des groupes. Au moment d'écrire cet article, nous n'étions toujours pas sûrs exactement de ce que la SCP compte faire. Je peux vous assurer d'une chose cependant, c'est le fait que si nous croyons que la Société ne fait pas ce qui est stipulé dans la lettre d'entente, et à la suite de notre accord au cours des négociations, nous déposerons un grief national.

Le paiement des jours non ouvrables pour les congés fériés de Noël et du jour de l'An a causé une inquiétude. Certains maîtres de poste de la catégorie des groupes ont vu leur salaire récupéré par la Société, cette dernière prétendant que les maîtres de poste avaient été surpayés pour les jours non ouvrables. Cette question a fait l'objet de discussion avec la SCP et nous comptons bien faire rectifier la situation.

Par ailleurs, nous continuons à composer avec la demande du STTP qui souhaite obtenir une revue des unités de négociation. Vous pourrez lire plus en détails sur ce sujet plus loin dans le magazine, ainsi que sur les nombreux autres enjeux quotidiens.

Sur une note plus positive, nous avons très hâte aux congrès de section qui se tiendront en mai et juin prochains. Nous espérons que vous prendrez le temps d'assister à votre congrès de section. J'ai personnellement très hâte de rencontrer autant de membres que possible.

Leslie A. Schous

Revue des unités de négociation

par Leslie A. Schous

Vous vous souviendrez du **Bulletin spécial** que nous avons acheminé à tous les membres le 1^{er} février 2010 et des informations subséquentes qui vous ont été soit envoyées, soit affichées sur notre site Web à l'effet que **le STTP avait fait une demande au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) dans le but de prendre éventuellement la responsabilité des membres de l'ACMPA.**

Dans le dernier magazine *Le maître de poste canadien*, en décembre dernier, nous vous indiquions qu'une rencontre s'était tenue entre les parties, c'est-à-dire l'ACMPA, la SCP, le STTP et le CCRI, le 5 novembre 2010. Au cours de cette réunion, la présidente du Conseil, Elizabeth MacPherson, a expliqué que la demande pour mettre de l'avant les dispositions de la Section 18 se déroulerait en deux (2) étapes :

1. Le demandeur (STTP) devait convaincre le CCRI que la structure actuelle des unités de négociation était inappropriée.
2. Si le CCRI s'en trouvait convaincu, il devrait tenir des auditions.

Mentionnons que la SCP avait déjà fait parvenir une lettre au CCRI demandant que la demande soit rejetée et elle avait stipulé un certain nombre d'objections préliminaires.

Lors de la réunion du 5 novembre, la SCP et l'ACMPA ont indiqué qu'elles avaient toutes deux des objections préliminaires à savoir pourquoi la demande devait être rejetée. Les deux parties souhaitaient donc avoir la chance de présenter ces objections préliminaires. Le STTP s'y est opposé en répliquant que le CCRI ne devrait pas permettre de délais inutiles.

Le CCRI a entendu divers arguments, puis ils ont pris une pause d'une vingtaine de minutes. Lorsque la session a repris, le CCRI a indiqué que les arguments préliminaires étaient importants et qu'ils souhaitaient les entendre de sorte à déterminer si la demande devait aller de l'avant ou être rejetée. Le 31 janvier dernier était la date où les parties devaient se rencontrer pour faire valoir leurs objections respectives.

Lors de cette rencontre du 31 janvier, la Société s'est opposée à la demande du STTP en indiquant qu'elle était prématurée et spéculative. De l'avis de la Société, il est trop tôt pour considérer une revue des unités de négociation. En effet, lorsque Postes Canada a signé la convention collective avec le STTP pour les FFRS, ils ont consentis que les FFRS constituent une unité de négociation distincte. La convention collective n'arrive pas à échéance avant 2012.

Pour sa part, l'ACMPA a aussi signé une lettre d'entente avec le STTP qui stipule que : « *Le STTP et l'ACMPA reconnaissent également que l'unité de négociation pour laquelle l'ACMPA détient actuellement les droits de négociation collective est appropriée et que les membres de l'ACMPA ne doivent pas être inclus au sein d'une unité de négociation comportant d'autres employées et employés de Postes Canada* ».

Le STTP s'est objecté à la pertinence de ces documents et il a demandé au CCRI d'aller de l'avant avec les auditions.

Le Conseil a indiqué qu'ils avaient reçu beaucoup d'information et qu'ils avaient besoin de temps pour revoir le matériel. Ils nous aviseront dès que possible de leur décision.



**Branch Annual Conventions
2011**

Newfoundland & Lab.

Greenwood Inn & Suites
48 West Street
Corner Brook NL A2H 2Z2
May 14 & 15, 2011
Tel. 709-634-5381 Fax 709-634-1723

Manitoba

Viscount Gort Hotel
1670 Portage Ave
Winnipeg MB R3J 0C9
April 29, 30 & May 1st, 2011
Tel. 1-800-665-1122 Fax 204-772-2161

Maritime

Park Place Hotel & Conf. Centre
240 Brownlow Ave
Dartmouth NS B3B 1X6
May 27, 28 & 29, 2011
Tel. 902-468-8888 Fax 902-468-8765

Saskatchewan

Ramada Hotel & Conv. Centre
1818 Victoria Ave
Regina SK S4P 0R1
June 3, 4 & 5, 2011
Tel. 306-569-1666 Fax 306-352-6339

Quebec

Des Seigneurs Hotel
1200 Johnson Street West
Ste-Hyacinthe QC J2S 7K7
May 20, 21 & 22, 2011
Tel. 450-774-3810 Fax 450-774-2060

Alberta, NWT & NU

Red Deer Lodge & Conf. Centre
4311 - 49 Ave
Red Deer AB T4N 5Y7
June 3, 4 & 5, 2011
Tel. 403-346-8841 Fax 403-341-3220

Ontario

Delta Kitchener-Waterloo Hotel
105 King St East
Kitchener ON N2G 2K8
April 29, 30 & May 1st, 2011
Tel. 1-800-483-7812 Fax 519-744-1314

BC & Yukon

Ramada Hotel Downtown Prince George
444 George St
Prince George BC V2L 1R6
May 14 & 15, 2011
Tel. 250-563-0055 Fax 250-563-6042

Notice

National Annual Meeting

October 1st, 2011 (10 a.m.)

CPAA
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1
Tel. 613-745-2095 Fax 613-745-5559
Email: mail@cpaa-acmpa.ca Web site: www.cpa-aacmpa.ca

Any member wishing to attend, please contact the National Office.

CONGÉS ANNUELS

par Pierre Charbonneau

Il est toujours intéressant de parler de congés annuels en cette période de l'année. L'arrivée du printemps n'est pas loin puisque l'on parle de vacances et qu'on doit déjà les planifier afin d'afficher le calendrier pour le 1^{er} avril prochain.

Dans cet article, nous parlerons des changements survenus à la convention collective lors des dernières négociations; convention qui expire le 31 décembre 2014.

- **Clause 22.05 c) et 22.21 b) :**

« Lorsque l'employé, au cours d'une période de congé annuel autorisée, a droit :

à des jours de congés pour raisons personnelles ou aux prestations d'assurance-invalidité, conformément à l'appendice « O »,

la période de congés annuels ainsi déplacée doit, soit s'ajouter à la période de congés annuels si l'employé le demande et si la Société l'approuve, soit être portée au crédit de l'employé pour qu'il l'utilise plus tard. »

- Quel est la priorité pour choisir les congés annuels? (clause 23.02)

- Les maîtres de poste
- Les adjoints principaux
- Les adjoints à plein temps
- Les adjoints à temps partiel
- **Les employés nommés pour une période déterminée avec service continu**

La clause 23.04 vous explique de quelle façon les employés font leur choix jusqu'à l'épuisement de tous les congés auxquels ils ont droit.

Nous aimerions vous rappeler la **clause 23.05** : « ... dans les bureaux où il y a **plus de deux (2) employés** et où il est possible de dresser des horaires de remplacement convenables, **plus d'un (1) employé peut prendre en même temps son congé annuel.** »

Bonnes vacances à tous.



Paiement de reconnaissance des crédits de congé de maladie

par Leslie A. Schous

Le mardi 22 février 2011, nous avons rencontré Postes Canada pour la réunion mensuelle régulière entre la SCP et l'ACMPA. Un des points à l'ordre du jour était le paiement de reconnaissance des crédits de congé de maladie. Dans un dernier effort pour tenter de comprendre comment Postes Canada allait déterminer ce qui constitue un « jour » pour les employés qui ne travaillent pas à temps plein, nous avons mis la question à l'ordre du jour.

Malheureusement, nous sommes très déçus de la réponse de Postes Canada. Ils nous ont avisés que tous les employés verraient leurs calculs basés sur l'équivalent de 8 heures par jour. En d'autres mots, cela signifie que la totalité des crédits de congé de maladie sera divisée par 8 heures pour déterminer le nombre de « jours » devant être payés.

Nous soumettrons un grief national sur cet enjeu.

Nous ne croyons pas que la formulation de la lettre d'entente identifiait ce calcul ou qu'elle permettait un paiement partiel, ce qui représentait une autre proposition de Postes Canada.

De plus, nous avons mentionné qu'*AccèsRH* ne traitait pas les demandes de nos membres de façon satisfaisante ou professionnelle sur cette question. Nous avons découvert qu'*AccèsRH* disait à nos membres que si les calculs étaient inexacts qu'ils devaient communiquer avec leur syndicat. Dans d'autres cas, des membres se sont même fait dire que le bureau national de l'ACMPA avait accepté ces calculs. Cela est complètement faux. Nous avons demandé à Postes Canada de rectifier le problème dès que possible.

Si vous êtes un des membres ayant subi un impact négatif dû à la décision de Postes Canada de baser son calcul pour le paiement de reconnaissance des crédits de congé de maladie sur l'équivalent de 8 heures par jour, veuillez aviser le bureau national. Il nous sera très important de démontrer le nombre d'employés affectés par la décision de Postes Canada.

Commander vos états financiers 2010 de l'ACMPA

Les états financiers vérifiés 2010 seront disponibles vers la mi-avril. Pour recevoir une copie des états financiers, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le retourner à :

ACMPA, 281, rue Queen Mary, Ottawa ON K1K 1X1

(SVP ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Nom

Adresse

Ville – Province – Code postal

INDEMNITÉ SUPPLÉMENTAIRE ALLOUÉE AUX MAÎTRES DE POSTE QUI FOURNISSENT LES LOCAUX

par Pierre Charbonneau

Appendice « H » lettre d'entente n° 15

Cette indemnité supplémentaire est une aide financière aux maîtres de poste fournissant les locaux pour leur bureau de poste, **à savoir** pour payer les frais de téléphone, d'assurance, etc. La Société accepte donc de procéder comme suit :

- « La société doit constituer un fonds annuel d'un montant de 420 000 \$... »
- **Assurance commerciale** : « Les maîtres de poste travaillant dans des locaux dont la Société n'est ni propriétaire, ni locataire et qui sont soit indépendants (c'est-à-dire qui ne sont collés à aucun autre bâtiment) soit résidentiels et payant une assurance commerciale (**ou l'équivalent**) peuvent présenter une demande de remboursement. »
- **Ligne téléphonique** : « Les maîtres de poste travaillant dans des locaux dont la Société n'est ni propriétaire, ni locataire et qui doivent avoir une ligne téléphonique qui **n'est pas fournie** par Postes Canada ou pour laquelle ils ne reçoivent pas de remboursement de la part de Postes Canada peuvent **demander d'obtenir un remboursement** des dépenses relatives à l'utilisation d'une ligne téléphonique uniquement pour Postes Canada. »

Demande de remboursement : Vous avez reçu ou recevrez bientôt un **formulaire** concernant l'indemnité supplémentaire. Vous devez vous assurer de bien remplir et de signer le formulaire. Le tout doit être reçu d'ici **le 30 juin 2011** à l'adresse indiquée sur le formulaire.

AUCUNE PIÈCE JUSTIFICATIVE N'EST REQUISE.

Versement : sera effectué d'ici le 31 août 2011.

700 \$ / ou

Tous les maîtres de poste ayant soumis une demande valide recevront
une partie du fonds qui sera répartie entre eux de manière proportionnelle.

RÈGLEMENTS

par Leslie A. Schous

Peu après le congrès Triennal national de 2007, à Edmonton, AB, nous avons décidé que nos règlements avaient besoin d'une refonte complète. La dernière fois que les règlements ont été revus en profondeur remonte à la fin des années 1970. Au fil des ans, les règlements ont été modifiés, des appendices ont été ajoutés et des mises à jour générales ont été effectuées. Le comité des règlements a donc été mandaté avec le projet de revoir tous règlements afin de produire un document plus efficace et plus convivial.

À travers le processus, et à la suite de changements apportés à la Loi sur les organismes à but non lucratif, nous avons fait appel aux services de David Stout, de notre firme légale Nelligan O'Brien Payne. Un des points très importants soulevés par David était le fait que bon nombre d'articles couverts dans nos règlements devraient en fait être établies comme politiques.

Résultat de cette recommandation : nous avons maintenant non seulement des règlements, qui décrivent les buts, les principes et la gouvernance de l'ACMPA, mais aussi des politiques.

Les changements aux règlements ont été présentés au congrès triennal national qui se tenait à Winnipeg, MB, en octobre 2010, puis ils ont fait l'objet d'un vote. Ces modifications, qui ont été ratifiées par les délégués, ont été soumises au Ministre responsable de la Direction des corporations d'Industrie Canada aux fins d'approbation.

Lorsque nous aurons reçu l'approbation du Ministre, un nouveau manuel de règlements sera publié, puis acheminé à chacun de nos membres.

Mise à jour sur les élections des représentants de santé et sécurité

par Shirley L. Dressler

Les élections pour les représentants de santé et sécurité sont finalement terminées.

Il y avait environ 185 endroits où des membres de l'ACMPA et du STTP avaient offert leur candidature à titre de représentants de santé et sécurité. La liste finale est toujours à être confirmée par le STTP, mais il semble qu'il y ait seulement vingt (20) bureaux environ où les représentants de santé et sécurité seront des membres qui n'appartiennent pas à l'ACMPA. Ces postes seront tenus pour deux (2) ans.

Ceci dit, peu importe l'unité de négociation à laquelle appartient le représentant de santé et sécurité, il ou elle est responsable d'identifier les enjeux de santé et sécurité et de les soulever. Les représentants de santé et sécurité doivent aussi s'assurer que toutes les politiques en la matière, ainsi que les procédures pertinentes sont suivies. Ils doivent aussi voir à ce que les dangers, les risques ou les inquiétudes en ce qui a trait à la santé et la sécurité des employés sont escaladés et adressés adéquatement. Les solutions rapides aux problèmes de santé et sécurité sont à l'avantage de tous les employés.



Mme Lillian Roberts
Gaspé Harbour, Que.

M. Harold Leitch
Braeside, Ont.

In Memoriam

du 1^{er} novembre 2010 au 28 février 2011

Mme Catherine Hyam
Claydon, Sask.

Mme Darlene Provencal
Vimy, Alb.

Mme Kiska Stephenson
Glassville, N.-B.



Mme Donna Mosher
Southampton, N.-É.

Mme Barbara Young
Daysland, Alb.

Nos plus sincères condoléances à leur famille et amis.

Compagnie d'assurance « American Income Life » (AIL)

par Daniel L. Maheux

L'ACMPA est fière de commanditer une fois de plus les avantages offerts par la compagnie « American Income Life » (AIL).

AIL offre à tous les membres de l'ACMPA une assurance gratuite pour la mort accidentelle et les cas de mutilation. Veuillez noter que le montant de la couverture pour la mort accidentelle et les cas de mutilation est passé de 3 000 \$ à 3 500 \$.

De plus, vous pouvez également vous prévaloir d'un programme de soins de la vue pour la famille, ainsi que de l'information sur la trousse Visa-Jeunes. Pour ce faire, vous devez retourner la carte (jointe dans l'enveloppe incluse dans ce magazine) afin que la compagnie AIL communique avec vous pour la vérification des informations du bénéficiaire. À cette occasion, le représentant d'AIL pourra vous aider à déterminer si vous avez besoin d'assurance complémentaire.

Nous nous devons également de rappeler à tous nos membres que vous n'avez **AUCUNE OBLIGATION D'ACHETER DE L'ASSURANCE ADDITIONNELLE**. La compagnie nous a assurés que les représentants des ventes effectueront leurs visites de façon professionnelle. Si vous avez des problèmes ou des inquiétudes à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau national de l'ACMPA. Assurez-vous de nous fournir autant de détails que possible de sorte à ce que nous puissions communiquer avec la personne responsable de ce dossier auprès d'AIL.

Notez aussi que **TOUS** les membres ont droit à cette couverture, y compris les employés nommés pour une période déterminée et les retraités.

Programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD)

par Shirley L. Dressler

Lors de la dernière ronde de négociation, Postes Canada et l'ACMPA ont accepté d'établir un comité mixte sur le soutien en cas d'invalidité et le retour au travail sécuritaire et rapide (le comité SIR). La Société et l'ACMPA comprennent l'importance de minimiser l'impact de la maladie en aidant les employés à faire un retour au travail sécuritaire et en temps opportun. La meilleure façon d'atteindre cet objectif repose sur des efforts concertés qui veillent aux besoins des gens et à leurs conditions de travail.

Avec l'introduction du programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD), le 1^{er} janvier 2011, il était important d'acheminer à nos membres toute l'information requise de sorte à ce qu'ils puissent bien comprendre le programme et savoir avec qui communiquer pour obtenir de plus amples informations. L'ACMPA, comme membre du comité SIR, a été en mesure d'offrir de la rétroaction sur les communications qui ont été envoyées par nos membres.

Le comité SIR a suivi de près le lancement du PAICD. Nous avons été très heureux de voir que le programme a été lancé avec succès et ce, sans trop d'anicroches tout au long du processus. Tous les problèmes rencontrés ont été traités rapidement et des solutions ont été trouvées. Nous continuerons de surveiller le programme de près pour nous assurer qu'aucun problème ne survienne.

Si vous avez accès à l'Internet, vous pouvez aussi visiter le site Web central du programme d'assurance-invalidité de courte durée sur l'Intraposte de Postes Canada.

Régime d'assurance-vie collective

A – Bénéfice d'assurance-vie

1. À compter du 1^{er} août 2005, **tous les membres actifs** de l'Association sont protégés par un bénéfice d'assurance-vie collective de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073, sous-crite par la *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, au nom de l'Association.
2. Le montant qui précède est sujet à une révision périodique.
3. Ladite assurance restera en vigueur tant et aussi longtemps que *l'employé demeurera un membre actif de l'Association*.
4. La protection existe tant que cette police est en vigueur.
5. La protection cessera à la fin du mois durant lequel vous atteignez l'âge de 70 ans.
6. Tout nouveau membre actif est couvert en vertu de ce régime dès la date à laquelle son adhésion à l'Association est reconnue par celle-ci.

B – Bénéfice en cas d'invalidité totale

1. La police prévoit le maintien de votre assurance collective, pourvu que les conditions suivantes existent :
 - a) vous êtes complètement invalide depuis 6 mois ou plus avant votre 65^e anniversaire de naissance;
 - b) votre invalidité est telle que vous êtes incapable d'accomplir un travail de quelque nature que ce soit;
 - c) vous demeurez un membre actif de l'Association.
2. Cette protection ne s'étend pas au-delà de votre 65^e anniversaire de naissance.
3. Si vous cessez d'être membre durant votre incapacité et avant votre 65^e anniversaire de naissance, vous devez considérer le privilège de transformation inscrit à l'item C ci-après.
4. Vous avez fait application pour l'exonération de primes dans les délais prévu au contrat.

C – Bénéfice de transformation

1. Cette assurance peut être transformée en certains types d'assurance-vie individuelle alors émis par la *Great-West*.
2. Pour pouvoir effectuer cette transformation, les conditions qui suivent doivent exister :
 - a) vous devez cesser d'être membre actif de l'Association avant ou à l'âge de 65 ans;
 - b) **votre demande de transformation doit être reçue au siège social de la *Great-West* dans les 31 jours qui suivent la date à laquelle vous cessez d'être membre actif de l'Association.**
3. Présentement, la protection maximale disponible est de 10 000 \$.
4. Votre état de santé au moment de la transformation n'est pas un facteur à considérer.
5. Ce privilège ne peut être accordé après les 31 jours qui suivent votre 65^e anniversaire de naissance, même si vous continuez à travailler après cette date.

D – Bénéficiaire

1. Vous trouverez, ci-dessous, un formulaire vous permettant d'enregistrer le nom du bénéficiaire devant toucher les sommes dues aux termes de la police, advenant votre décès.
2. Vous avez le droit de changer ce bénéficiaire désigné au besoin.
3. Si aucun bénéficiaire n'est désigné, les sommes dues seront payables à la succession par l'entremise d'un administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit.
4. **Si la personne désignée comme bénéficiaire est un mineur qui n'a pas la capacité juridique voulue, cocher la boîte ci-dessous (dans le formulaire de désignation du bénéficiaire) et un formulaire de Nomination de Fiduciaire vous sera envoyé pour compléter.**

Certificat d'assurance

1. La *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, certifie que le porteur dudit certificat est assuré pour la somme de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073 :
 - a) pourvu qu'il soit membre actif de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints; et
 - b) pourvu qu'il soit âgé de moins de 70 ans.
2. Ce montant d'assurance est payable lors du décès de l'assuré, résultant de toute cause quelle qu'elle soit, au dernier bénéficiaire inscrit dans les dossiers de la *Great-West*.
3. Si aucun bénéficiaire n'est inscrit dans les dossiers de la *Great-West*, l'assurance doit être versée à l'administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit de la succession du défunt.
4. La police comprend un bénéfice en cas d'invalidité et un privilège de transformation.
5. Ledit certificat ainsi que la documentation ci-dessus visant à décrire les particularités de l'assurance sont présentés exclusivement à titre d'information.
6. S'il y a conflit entre ce qui précède et les dispositions de la police de groupe n° 158073 dont l'Association est titulaire, ce sont les dispositions de ladite police n° 158073 qui ont préséance.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires au sujet de ce régime d'assurance-vie collective, prière de communiquer avec :

Pierre A. Jeurond, Administrateur
Régime d'assurance-vie collective de l'ACMPA
Casier Postal 46007
2339 chemin Ogilvie
Ottawa ON K1J 9M7

613-798-2424 pierre@capitalbenefit.ca

2010/03

Conserver les informations ci-dessus pour vos dossier.

(Une fois complétée, veuillez détacher et retourner cette partie à l'adresse ci-dessus.)

Formulaire de désignation du bénéficiaire (VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Avis important concernant le régime d'assurance-vie collective

- Avant de compléter ce formulaire, **vous devez avoir signé un dossier du membre de l'Association.**
- Ce formulaire devrait être complété qu'une seule fois, sauf si vous voulez l'amender. (ex. changement de votre nom ou celui du bénéficiaire)
- Quand ce formulaire est complété par un membre, le membre doit faire témoigner sa signature par quelqu'un autre que le bénéficiaire.
- **Bénéficiaire d'âge mineur :** OUI NON • **Langue préférée:** anglais français Tél. (maison) : (____) _____

Je, _____ résidant(e) dans la province de _____

_____ prénom et nom du membre _____ nom du bureau de poste
est assuré(e) en vertu de la police de groupe n° 158073 déclare que toutes les sommes payables aux termes de ladite police, à mon décès, doivent être versées

à _____
_____ prénom et nom du bénéficiaire _____ lien de parenté du bénéficiaire avec le membre

Daté à _____ ce _____ jour de _____ 20____
_____ ville, province

_____ signature du témoin

_____ signature du membre